

L'entreprise **RESSORTS INDUSTRIELS SA (RISA)** fabrique des produits semi-finis ou finis exclusivement avec des produits métallurgiques (matières premières).

CONFORMITÉ AU RÈGLEMENT REACH (CE) N°1907/2006

Nous, RESSORTS INDUSTRIELS SA (RISA), déclarons que nos produits sont conformes aux exigences du règlement (CE) n°1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques (REACH).

Conformément à l'article 33 de ce règlement, nous confirmons que nos produits ne contiennent pas de substances figurant sur la liste des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) publiée par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) en des concentrations supérieures à 0,1% (poids/poids). Si l'un de nos produits venait à contenir une telle substance, nous nous engageons à en informer nos clients et à fournir toutes les informations nécessaires conformément aux obligations réglementaires.

CONFORMITÉ À LA DIRECTIVE RoHS 2011/65/UE ET RoHS II (UE) 2015/863

Nous certifions également que nos produits respectent les exigences de la directive 2011/65/UE (RoHS) ainsi que son amendement (UE) 2015/863, limitant l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques. Nos produits ne contiennent pas, ou contiennent en-dessous des seuils réglementaires, les substances suivantes :

- Plomb (Pb)
- Mercure (Hg)
- Cadmium (Cd)
- Chrome hexavalent (Cr6+)
- Polybromobiphényles (PBB)
- Polybromodiphényléthers (PBDE)
- Bis(2-éthylhexyl) phtalate (DEHP)
- Butylbenzylphtalate (BBP)
- Dibutylphtalate (DBP)
- Diisobutylphtalate (DIBP)

REMARQUES

Cette déclaration de conformité se base sur les informations transmises par nos fournisseurs et nous considérons ces informations comme fiables. Toutefois, nous déclinons toutes responsabilités sur l'exactitude et l'authenticité des données fournies.

Sont exclus de la déclaration les produits fabriqués à la demande du client à partir de matières non conformes (par exemple les alliages contenant du plomb) ou traités par des procédés non conformes (comme le zingage jaune/noire). Les modifications apportées aux produits lors d'un traitement ultérieur ne sont pas couvertes par cette déclaration.

Les parties intéressées sont elles-mêmes obligées de vérifier la qualité et les propriétés des produits et doivent vérifier également si le produit correspond au but recherché.

La présente déclaration a été établie sur la base de la législation en vigueur et est régulièrement mise à jour.

Pour toute demande d'informations complémentaires, veuillez nous contacter à l'adresse suivante : info@ressortsindustriels.ch.